



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE SEPT-RIVIÈRES**

PROCÈS-VERBAL de la session régulière du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Sept-Rivières, tenue 21 août 2018 à 16 h 30 au 106 rue Napoléon, bureau 400 à Sept-Îles, salle du Conseil de la MRC de Sept-Rivières

PRÉSENTS les conseillers de comté :

Monsieur Réjean Porlier, préfet et maire de la ville de Sept-Îles
Monsieur Alain Thibault, préfet suppléant et maire de la ville de Port-Cartier
Monsieur Denis Miousse, conseiller, ville de Sept-Îles
Monsieur Jean Masse, conseiller, ville de Sept-Îles
Madame Marie Corbey, conseillère, ville de Port-Cartier

Ouverture de la session

Le préfet, monsieur Réjean Porlier, constate qu'il y a quorum et procède à l'ouverture de la session régulière à 16 h 30.

2018-06-119

Adoption de l'ordre du jour de la session régulière du mardi 21 août 2018

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Jean Masse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte l'ordre du jour de la session régulière du mardi 21 août 2018 tel que présenté et en laissant l'item « Affaires nouvelles » ouvert."

2018-06-120

Adoption du procès-verbal de la session régulière du 19 juin 2018

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Denis Miousse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le procès-verbal de la session régulière du 19 juin 2018 tel que présenté."

Correspondances

Programme d'aide à la voirie locale – Volet Entretien des routes locales

Ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire – Programme de compensation tenant lieu de taxes des terres publiques

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire – Enveloppe FDT 2019

2018-06-121

Approbation de la liste des comptes à payer et autorisation de paiement de la MRC de Sept-Rivières au 3 août 2018

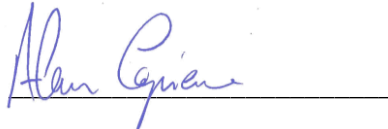
IL EST PROPOSÉ PAR le préfet suppléant et maire de la ville de Port-Cartier monsieur Alain Thibault,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières approuve la liste des comptes à payer de la MRC de Sept-Rivières au 3 août 2018, de 781 435.11 \$".

(Voir annexe « A »)

Je soussigné, Alain Lapierre, secrétaire-trésorier de la MRC de Sept-Rivières, certifie que la MRC de Sept-Rivières dispose de crédits suffisant pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.



Alain Lapierre, secrétaire-trésorier

2018-06-122

Approbation de la liste des comptes à payer et autorisation de paiement du TNO Lac-Walker au 3 août 2018

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Marie Corbey,

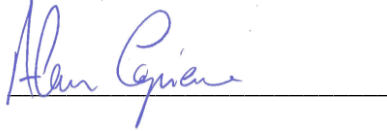
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières approuve la liste des comptes à payer de la municipalité TNO Lac-Walker au 3 août 2018, de 485 190.78 \$".

(Voir annexe « B »)

Je soussigné, Alain Lapierre, secrétaire-trésorier de la MRC de Sept-Rivières, certifie que la municipalité TNO Lac-Walker dispose

de crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.



Alain Lapierre, secrétaire-trésorier

2018-06-123

Confirmation d'embauche – SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Jean Masse

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières procède à l'embauche de madame Stéphanie Duguay à titre de secrétaire administrative;

QUE les conditions de la convention d'embauche de Stéphanie Duguay, signée le 12 juillet 2018, demeurent valides et qu'à compter du 6 août, Stéphanie Duguay soit assujettie aux normes prévues par la Politique des ressources humaines de la MRC de Sept-Rivières;

ET qu'à cette fin, la MRC de Sept-Rivières confirme la mise en application de la *Politique salariale* en attribuant la classe 4, échelon 2."

2018-06-124

Confirmation d'embauche – ADJOINTE AUX FINANCES

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Denis Miousse

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières procède à l'embauche de madame Nancy Fournier à titre d'adjointe aux finances;

QUE les conditions de la convention d'embauche de Nancy Fournier, signée le 28 juin 2018, demeurent valides et qu'à compter du 4 septembre 2018, date d'entrée en fonction, madame Nancy Fournier soit assujettie aux normes prévues par la Politique des ressources humaines de la MRC de Sept-Rivières;

ET qu'à cette fin, la MRC de Sept-Rivières confirme la mise en

application de la *Politique salariale* en attribuant la classe 2, échelon 6."

2018-06-125

Octroi d'une aide financière pour Centre d'entrepreneuriat et de valorisation des innovations (CEVI)

ATTENDU la demande en date du 15 mai pour une participation financière pour une étude de marché relative à l'implantation d'une usine de billettes d'aluminium sur la Côte-Nord;

ATTENDU QUE le projet cadre avec la stratégie québécoise de développement de l'aluminium

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le préfet suppléant et maire de la ville de Port-Cartier monsieur Alain Thibault,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières verse une contribution de 10 000 \$ au Centre d'entrepreneuriat et des valorisations afin de compléter le montage financier d'une étude de marché relative à l'implantation d'une usine de billettes d'aluminium sur la Côte-Nord;

QUE le préfet et le directeur général soient autorisés à signer tous documents concernant cette subvention et étude;

QUE les sommes soient prises à même le poste "FDT - Projets régionaux."

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-haut mentionné.

Alain Lapierre
Directeur général et secrétaire trésorier

2018-06-126

Subvention - Fonds de soutien technique - Chemin d'accès aux activités de villégiature MRC de Sept-Rivières

ATTENDU QUE par ce fonds, la MRC désire soutenir des initiatives qui favorisent l'amélioration du réseau routier multiusage sur le territoire non organisé de la MRC;

ATTENDU QUE l'objectif est de maintenir l'accès et de rendre plus sécuritaires les routes d'accès menant à des concentrations de

propriétaires de baux de villégiature et d'abris sommaires;

ATTENDU QUE la demande de l'association des utilisateurs du chemin du lac profond en date du 23 mai 2018 concernant la réalisation du projet de réfection de ponceau au niveau de la côte de la Dupont;

ATTENDU QUE le secteur correspond aux axes de priorisations des chemins multiusages de la MRC.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Marie Corbey,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières verse une contribution maximale de 6 756.37 \$ à « l'association des utilisateurs du chemin du lac profond »;

QUE monsieur Alain Lapierre, directeur général, soit autorisé à signer le protocole à intervenir avec « l'association des utilisateurs du chemin du lac profond »;

QUE les sommes nécessaires soient prises dans le fonds de soutien technique – chemin d'accès aux activités de villégiature MRC de Sept-Rivières."

2018-06-127

Entretien centre communautaire Jean-Luc Lefrançois

ATTENDU QU'il est nécessaire d'installer des arrêts neige sur la toiture du centre communautaire Jean-Luc Lefrançois et de faire certaines réparations suite aux bris de l'hiver 2018;

ATTENDU L'offre de soumission reçue de Construction & Ferblanterie J.B. Sept-Îles en date 16 juillet 2018.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Denis Miousse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC autorise monsieur Alain Lapierre, directeur général, à conclure le contrat avec Construction & Ferblanterie J.B. Sept-Îles pour les travaux de réparation et l'installation d'arrêts neige au centre communautaire Jean-Luc Lefrançois pour un montant de 5 470 \$ taxes en sus;

QUE les sommes nécessaires soient prises dans le poste budgétaire « TNO – Lac-Walker – Entretien et réparation centre communautaire »

2018-06-128

Adoption du rapport annuel du programme d'aménagement durable des forêts (PADF) 2017-2018

ATTENDU QU'en vertu de l'article 6.2 du cadre normatif du programme d'aménagement durable des forêts (PADF), les MRC doivent déposer un rapport annuel à la direction générale de la région Côte-Nord du MFFP;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 4.4 de l'entente de délégation, les MRC de la région ont désigné la MRC de Manicouagan à titre de responsable de l'administration de ladite entente.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Jean Masse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières atteste la partie du rapport concernant la MRC de Sept-Rivières qui sera déposé à la direction générale de la Côte-Nord du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP);

QUE monsieur Alain Lapierre, directeur général soit autorisé à signer ledit rapport pour et au nom de la MRC de Sept-Rivières;

QUE copie conforme de cette résolution soit transmise à la MRC de Manicouagan."

2018-06-129

Report du dépôt du rôle d'évaluation foncière 2019-2020-2021

ATTENDU QUE l'évaluateur municipal demande une extension pour le dépôt du prochain rôle triennal d'évaluation 2019-2020-2021;

ATTENDU QUE le report demandé ne cause aucun préjudice aux contribuables de la municipalité.

IL EST PROPOSÉ PAR le préfet suppléant et maire de la ville de Port-Cartier monsieur Alain Thibault,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE conformément à l'article 71 de la Loi sur la fiscalité municipale, le conseil de la MRC de Sept-Rivières avise le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, du report au plus tard le 1er novembre 2018, de la date limite pour le dépôt du prochain rôle triennal d'évaluation de la MRC de Sept Rivières, suite à la requête soumise par l'évaluateur municipal.

2018-06-130

Autorisation de signature d'une entente avec le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chapitre A-18.1) prévoit que le ministre élabore un plan tactique et un plan opérationnel d'aménagement forestier intégré pour chacune des unités d'aménagement, en collaboration avec la table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire;

ATTENDU QUE selon cette loi, les tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire sont mises en place dans le but d'assurer une prise en compte des intérêts et des préoccupations des personnes et organismes concernés par les activités d'aménagement forestier planifiées, de fixer des objectifs locaux d'aménagement durable des forêts et de convenir des mesures d'harmonisation des usages;

ATTENDU QU'en vertu de cette loi, dans les régions autres que la région du Nord-du-Québec, le MFFP peut confier la composition et le fonctionnement de tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire à des municipalités régionales de comté;

ATTENDU QUE le Programme d'aménagement durable des forêts a pour objectif de contribuer à l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré par le soutien au fonctionnement des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire en favorisant l'acquisition de connaissances de façon à appuyer les décisions et les orientations liées à la planification forestière sur le territoire;

ATTENDU QUE le Programme d'aménagement durable des forêts permet des interventions ciblées visant notamment la réalisation de travaux d'aménagement forestier sur les terres publiques intramunicipales ou sur les terres privées appartenant aux propriétaires forestiers reconnus en vertu de l'article 130 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chapitre A-18.1) ainsi que la réalisation de travaux associés à la voirie multiusage sur les terres publiques;

ATTENDU QUE la réalisation des activités prévues au Programme d'aménagement durable des forêts est rattachée à l'octroi d'une aide financière;

ATTENDU QUE le MFFP souhaite renforcer les rôles de développement économique et régional exercés par les municipalités régionales de comté et s'assurer que les décisions prises en région répondent davantage aux besoins et préoccupations exprimés par la population;

ATTENDU QUE l'article 17.22 de la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (chapitre M-25.2) permet au ministre de déléguer, par entente, à un conseil de bande d'une communauté autochtone, à une municipalité, à une personne morale ou à un autre organisme, la gestion d'un programme qu'il a élaboré en vertu du paragraphe 3 de l'article 12 de cette loi;

ATTENDU QUE le MFFP souhaite déléguer aux délégués une partie de la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts;

ATTENDU QUE le MFFP a fait le 27 juin 2018 une présentation du programme 2018-2021;

ATTENDU QUE la correspondance de l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord, envoyée le 28 juin 2018 au ministre Blanchette, dénonce

que la proposition d'entente n'est pas alignée sur les orientations et priorités régionale exprimées par l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord;

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières a déjà dénoncé au bureau régional être en désaccord avec certaines clauses de l'entente, notamment celles concernant le maximum de l'aide financière fixée à 75% et la réduction des frais de gestion de 6.5% à 5%.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Marie Corbey,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières mandate la MRC de Manicouagan pour administrer l'entente relative au Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) à intervenir avec le MFFP et ce, pour et au nom de la MRC de Sept-Rivières, conformément à l'offre de service;

QUE l'enveloppe dédiée à la Côte-Nord et les résiduelles 2015-2018 soient réparties en fonction des pourcentages de la répartition historique, tel que convenu entre les MRC de la Côte-Nord;

QUE le conseil de la MRC mandate le préfet et le directeur général à signer l'entente de délégation à intervenir avec le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs concernant la délégation d'une partie de la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF).“

2018-06-131

Conformité au schéma d'aménagement concernant le règlement n° 2018-292 amendant le règlement de zonage n° 2009-151 de la ville de Port-Cartier

ATTENDU QUE le Conseil de la ville de Port-Cartier désire amender son règlement de zonage n° 2009-151;

ATTENDU QUE le règlement n° 2018-292 amendant le règlement de zonage n° 2009-151 a été adopté conformément à la Loi par le Conseil de la ville de Port-Cartier;

ATTENDU QUE selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (137.2 et suivants) le conseil d'une MRC doit attester de la conformité d'une modification au règlement de zonage face aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Jean Masse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières est d'avis que le règlement n° 2018-292 de la ville de Port-Cartier est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières et aux dispositions du document complémentaire;

QUE soit annexée à la présente résolution l'analyse de la conformité au schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières concernant ledit règlement."

2018-06-132

Dossiers spéciaux - Affaire nouvelle table de concertation des aînés

ATTENDU QUE la tenue d'activités sur le territoire de la MRC de Sept-Rivières concernant la journée Internationale des aînés 2018, qui aura lieu le 1^{er} octobre.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Jean Masse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières confirme une participation de 1 000 \$ à la Table de concertation des aînés de la MRC de Sept-Rivières pour la tenue des activités sur le territoire des villes de Port-Cartier et Sept-Îles du 1^{er} octobre 2018;

QUE les sommes soient prises à même le poste « FDT-Projets régionaux »."

2018-06-133

Autorisation de signature d'une entente avec la Société d'habitation du Québec

ATTENDU QUE QU'il est nécessaire d'apporter une modification à l'entente conclue le 1^{er} septembre 2006 avec la Société d'habitation du Québec concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat;

ATTENDU QUE cette modification permettra de mettre en œuvre le Programme Petits établissements accessibles (PEA) sur le territoire de la MRC de Sept Rivières, dont l'objectif vise l'accessibilité des personnes handicapées ou à mobilité réduite aux petits établissements.

IL EST PROPOSÉ PAR le préfet suppléant et maire de la ville de Port-Cartier monsieur Alain Thibault,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise monsieur Alain Lapierre à signer le protocole d'entente concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat à intervenir avec la Société d'habitation du Québec."

2018-06-134

Levée de la session

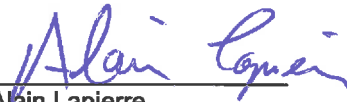
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Marie Corbey,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE la session régulière du 21 août 2018 soit levée à 16 h 44."



Réjean Porlier
Préfet



Alain Lapierre
Directeur général et secrétaire-trésorier

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2^e alinéa de l'article 142 du Code municipal du Québec.



Réjean Porlier
Préfet

ANNEXE A

LISTE DES COMPTES À PAYER

MRC DE SEPT-RIVIÈRES AU 3 AOÛT 2018

1. PLACEMENTS NORD-CÔTIERS	
Réf. : -Loyer pour le mois de juillet et août 2018	19 844.68 \$
2. ALAIN THIBAUT	
Réf. : -Déplacement pour session MRC du 19 juin 2018.....	65.80 \$
Réf. : -Frais de voyage, Assemblée des MRC, juin 2018.....	226.60 \$
Réf. : -Déplacement MRC du 18 juillet 2018.....	65.80 \$
3. MARIE CORBEY	
Réf. : -Déplacement pour session MRC du 19 juin 2018.....	65.80 \$
4. DENIS MIOUSSE	
Réf. : -Déplacement et repas, CSP du 21 juin 2018.....	110.80 \$
5. JEAN MASSE	
Réf. : -Déplacement , CSP du 21 juin 2018.....	65.80 \$
6. GUYLAINE LEJEUNE	
Réf. : -Déplacement et repas, CSP du 21 juin 2018.....	110.80 \$
7. GERVAIS GAGNÉ	
Réf. : -Déplacement et repas, CSP du 21 juin 2018.....	110.80 \$
8. MARIO GAUMONT	
Réf. : -Repas, CSP du 21 juin 2018.....	45.00 \$
9. ÉCOPATROUILLEURS	
Réf. : -Frais de déplacement, juin 2018.....	639.22 \$
10. ALAIN LAPIERRE	
Réf. : -Frais de déplacements et autres juin 2018.....	160.95 \$
Réf. : -Frais de déplacements et autres juillet 2018.....	24.00 \$
11. RENÉE HAINCE	
Réf. : -Frais de déplacements pour juin et juillet 2018.....	72.00 \$
12. JEAN-FRANÇOIS VIGNEAULT	
Réf. : -Frais de repas pour le 12 juin 2018.....	25.00 \$
13. VINCENT CARBONNELLE	
Réf. : -Frais de déplacements pour juin 2018.....	6.00 \$
14. RECEVEUR GÉNÉRAL	
Réf. : -Cotisations pour juin 2018.....	8 621.31 \$
Réf. : -Cotisations pour juillet 2018.....	8 182.57 \$
15. MINISTRE DU REVENU	
Réf. : -Cotisations pour juin 2018.....	20 210.65 \$
Réf. : -Cotisations pour juillet 2018.....	18 578.73 \$
16. CARRA	
Réf. : -Cotisations pour juin 2018.....	477.14 \$
Réf. : -Cotisations pour juillet 2018.....	435.69 \$
17. AON HEWITT	
Réf. : -Cotisations au fonds de pension, juin 2018.....	7 825.76 \$
Réf. : -Cotisations au fonds de pension, juillet 2018.....	6 593.72 \$
18. PME+	
Réf. : -Assurance-collective pour juillet 2018 (L'Union-Vie).....	5 062.47 \$
Réf. : -Assurance-collective pour août 2018 (L'Union-Vie).....	5 162.45 \$

19. SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES	
Réf. : Loyer BANQ pour le mois de juillet et août 2018.....	6 750.78 \$
20. TELUS MOBILITÉ	
Réf. : -Frais cellulaires pour juin 2018.....	116.27 \$
21. VISA DESJARDINS	
Réf. : -Centre laser esthétique; Cadeau départ V.Bernatchez.....	50.00 \$
Réf. : -Edgar Café Bar; frais 5 à 7 départs employés le 21-6-2018.....	267.15 \$
Réf. : -Wal-Mart; achat carte départ V.Bernatchez.....	6.43 \$
Réf. : -Terrasses du capitaine; repas DG et V.Bernatchez.....	55.19 \$
Réf. : -Restaurant des Chutes; repas DG et J.Masse, CSP 22-6-2018.....	60.71 \$
22. BANQUE NATIONALE	
Réf. : -Frais pour perception de comptes, juin 2018.....	25.00 \$
23. PÉTROLES IRVING	
Réf. : -Essences camion juin 2018.....	285.15 \$
Réf. : -Essences camion juillet 2018.....	334.65 \$
24. NUMÉRIK SOLUTIONS D'AFFAIRES	
Réf. : -Copies facturables, imprimante, Bureau 405, au 1 ^{er} juillet 2018.....	142.05 \$
Réf. : -Copies facturables, imprimante, bureau 400, au 2 juillet 2018.....	202.54 \$
Réf. : -Copies facturables, imprimante, Bureau 405, au 1 ^{er} août 2018.....	97.63 \$
Réf. : -Copies facturables, imprimante, bureau 400, au 2 août 2018.....	116.17 \$
Réf. : -Copies facturables, imprimante Renée.....	29.01 \$
25. SERVICE DE CARTES DESJARDINS	
Réf. : -Frais marchands pour juin 2018.....	164.89 \$
Réf. : -Frais marchands pour juillet 2018.....	145.79 \$
26. TELUS QUEBEC	
Réf. : -Services du 10 juillet au 9 août 2018.....	43.17 \$
27. INT-ELLE CORPORATION INC.	
Réf. : -FDT, Soutien aux entreprises.....	5 000.00 \$
28. JOURNAL LE NORD-CÔTIER	
Réf. : -Offre d'emploi, secrétaire administrative.....	1 132.74 \$
29. INNOVATION ET DÉVELOPPEMENT MANICOUAGAN	
Réf. : -Contribution, dossier désenclavement route 138.....	4 467.70 \$
30. PROMOTEK	
Réf. : -Rapport mai 2018.....	410.76 \$
31. BELL MOBILITY	
Réf. : -Frais mensuels cellulaires écopatrouille (17 juillet 2018).....	267.10 \$
32. MESSAGERIE AILE-AIR	
Réf. : -Transport enveloppes, avril, mai et juin 2018.....	19.60 \$
33. PAGES JAUNES	
Réf. : -Frais pour juillet 2018, Profil virtuel et annuaire Sept-îles.....	181.95 \$
34. TRANSUNION DU CANADA	
Réf. : -Frais pour enquêtes de crédit, juin 2018.....	46.68 \$
35. TNO LAC-WALKER	
Réf. : -Remboursement TVQ au 31 mars 2018.....	2 047.20 \$
36. MAISON DE LA FAMILLE DE PC	
Réf. : -FDT-AMV-2017-20, FINAL.....	7 093.00 \$
37. ANDRÉ FILLION ET ASSOCIÉS	
Réf. : -Appui à la sélection-poste adjoint aux finances.....	4 599.00 \$
38. STAPLES AVANTAGE	
Réf. : -Frais de transport et papeterie.....	11.32 \$
39. FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	
Réf. : -Avis de mutation (2).....	8.00 \$

40. CTASI	
Réf. : -Transport interbus, janvier à juin 2018.....	40 500.00 \$
41. MONSIEUR RÉJEAN CORBEY	
Réf. : -Subvention PAD, final.....	5 333.00 \$
42. GESTION MICHEL LAFLEUR INC. (CANADIAN TIRE)	
Réf. : -Programme compostage domestique.....	1 085.00 \$
43. COGECO CONNEXION	
Réf. : -Frais pour juillet 2018.....	58.63 \$
44. LES BLEUETS DE GALLIX	
Réf. : -Soutien aux entreprises.....	5 000.00 \$
45. COMITÉ DE RELANCE DE LA STATION DE SKI GALLIX	
Réf. : -Aide financière, versement du 1 ^{er} juillet 2018.....	82 500.00 \$
Réf. : -Aide financière, construction du chalet.....	425 000.00 \$
46. BMO GROUPE FINANCIER	
Réf. : -Frais pour service de paiement de factures, juin 2018.....	28.74 \$
47. PIÈCES D'AUTO 4.0	
Réf. : -Soutien aux entreprises.....	3 000.00 \$
48. DÉPANNEUR DU CALUMET	
Réf. : -Soutien aux entreprises.....	3 000.00 \$
49. RESSOURCE DE RÉINSERTION LE PHARE	
Réf. : -FDT-AMV-2018-06, premier versement.....	7 200.00 \$
50. ZONE VÉLO SKI INC.	
Réf. : -Entretien vélos, écopatrouille.....	372.44 \$
51. GROUPE SYSTÈME FORÊT	
Réf. : -Entretien annuel pour ArcGIS.....	143.72 \$
52. IMPRIMERIE B ET E	
Réf. : -Enveloppes et cartes d'affaires.....	316.19 \$
53. SEPT-ÎLES MOTOSPORTS	
Réf. : -Entretiens et réparations, Remorque et VTT.....	1 675.54 \$
54. PIERROT L'ENTREPÔT	
Réf. : -Location local #16, mars à août 2018.....	1 655.64 \$
55. BMR LAUREMAT INC.	
Réf. : -Programme compostage domestique.....	280.00 \$
56. MADAME LOLA PLOURDE	
Réf. : -Subvention SHQ-PAD.....	7 630.00 \$
57. LA CROISÉE	
Réf. : -Projet 2018-01, Fonds soutien au DSC, premier versement.....	718.00 \$
58. LA MAISON DES FEMMES DE SEPT-ÎLES	
Réf. : -FDT-AMV-2018-04, FINAL.....	4 058.00 \$
59. MUNICIPALITÉ BAIE-TRINITÉ	
Réf. : -Entente avec le MAMOT, Baie-Trinité.....	11 388.64 \$
60. GENESIS INTÉGRATION INC.	
Réf. : -Acquisition équipements visioconférence et licences.....	33 524.40 \$
61. SÛRETÉ DU QUÉBEC	
Réf. : -Services cadets été 2018.....	10 000.00 \$
TOTAL DES DÉPENSES.....	781 435.11 \$

ANNEXE B

LISTE DES COMPTES À PAYER
TNO LAC-WALKER AU 3 AOÛT 2018

1. MRC DE SEPT-RIVIERES	
Réf. : -Dépenses partageables pour juillet et août 2018.....	29 724.00 \$
2. HYDRO-QUÉBEC	
Réf. : -Éclairage public pour juin 2018.....	642.60 \$
Réf. : -Électricité, centre communautaire du 25 avril au 26 juin 2018.....	401.97 \$
3. L'IMMOBILIÈRE	
Réf. : -Gestion du rôle, juillet et août 2018.....	4 790.62 \$
4. RESSOURCE DE RÉINSERTION LE PHARE	
Réf. : -Traitement matières recyclables, juin 2018.....	95.20 \$
5. GROUPE ENVIRONEX	
Réf. : -Analyses d'eau centre communautaire, juin 2018.....	448.65 \$
6. CONSTRUCTION POLARIS	
Réf. : -Travaux d'entretien chemin autour du lac daigle, 12 juin 2018.....	896.81 \$
7. CONSEIL INNU TAKUAIKAN	
Réf. : -Cueillette et transport des MR, Recyclables, juin et juillet 2018.....	3 523.50 \$
8. WSP CANADA	
Réf. : -Suivi de construction, surveillance de chantier.....	3 985.95 \$
9. VILLE DE SEPT-ÎLES	
Réf. : -Cueillette matières déposées, juin 2018.....	455.44 \$
10. CONSTRUCTION & FERBLANTERIE JB SEPT-ÎLES	
Réf. : -Divers travaux, Centre communautaire Lac Daigle.....	6 289.13 \$
11. SINTRA INC.	
Réf. : -Travaux de pavage, route périphérique du Lac Daigle.....	433 936.91 \$
TOTAL DES DÉPENSES	485 190.78 \$